

Enquête publique du 02 octobre au 04 novembre sur le projet de renouvellement urbain des Hauts de Marcouville

Le projet passe à une nouvelle étape. Il s'agit d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet Les Hauts de Marcouville et à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC), et une enquête parcellaire conjointe, sur le territoire des communes de Pontoise et Osny se déroulera du mercredi 02 octobre 2024 à 09h00 au lundi 04 novembre 2024 à 19H00 inclus.

Le siège de l'enquête publique est fixé à l'hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise, parvis Préfecture - 95000 Cergy

Le commissaire-enquêteur désigné par le président du tribunal administratif de Cergy- Pontoise est Monsieur Gauthier BALLARD, ingénieur en génie atomique et Monsieur Christian OUDIN est son suppléant.

➤ Consultation publique du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique unique et conjointe est mis à disposition du public :

➤ Par internet :

- sur le site dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/renouvellement-urbain-des-hauts-de-marcouville>
- sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise, à l'adresse : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

➤ En physique :

- à la mairie de Pontoise, à l'accueil, 2 rue Victor Hugo - 95300 Pontoise lundi, mardi, mercredi de 08h45 à 17h00, le jeudi de 14h00 à 17h00, le vendredi de 08h45 à 16h30 et le samedi de 08h45 à 12h15, Fermé le vendredi 1er novembre et samedi 2 novembre,
 - à la mairie d'Osny, à l'accueil, Château de Grouchy, 14 rue William Thornley - 95520 Osny du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, fermé le jeudi matin - Fermé le 1er novembre,
 - à la maison du projet, 20 bis, Les Hauts de Marcouville - 95300 Pontoise (située au rez-de-chaussée du bâtiment D Les Hauts de Marcouville à Pontoise) : les mercredis de 16h00 à 19h00,
 - à l'accueil de l'hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise, parvis Préfecture - 95000 Cergy, du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
 - Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique à la mairie de Pontoise aux jours et horaires précités.
- Le dossier comprend notamment, une notice explicative, un plan de situation, une estimation sommaire des dépenses, les caractéristiques principales des ouvrages, une étude d'impact, l'avis de la MRAe, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, l'avis des collectivités territoriales intéressées (Ville de Pontoise, Ville d'Osny et Conseil Départemental du Val d'Oise), le dossier d'enquête parcellaire, le dossier de création de la ZAC

➤ Observations du public :

Le public pourra consigner pendant l'enquête publique ses observations et propositions, sur l'utilité publique de l'opération, sur la création de la ZAC et sur la limite des biens à exproprier :

- Par internet : renouvellement-urbain-des-hauts-de-marcouville@registre-numerique.fr
- Sur les registres physiques prévus à cet effet à la mairie de Pontoise, d'Osny, à l'hôtel d'agglomération de Cergy-Pontoise et à la maison du projet.
- Par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à l'hôtel d'agglomération, à la mairie de Pontoise ou

d'Osny. Les courriers réceptionnés après la clôture de l'enquête ne seront pas pris en compte.

➤ **Permanences du Commissaire enquêteur :**

Le Commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public durant 4 permanences :

- En mairie de Pontoise :
 - **le samedi 05 octobre de 09h00 à 12h00**
 - **le samedi 26 octobre de 09h00 à 12h00**

- A la maison du Projet à Pontoise :
 - **le mercredi 09 octobre de 16h00 à 19h00**
 - **le lundi 04 novembre de 16h00 à 19h00**

Par ailleurs, une **réunion publique sera organisée le jeudi 17 octobre 2024 à 19h00 à l'école Ludovic Piette à Pontoise.**

➤ **Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

Le commissaire-enquêteur établira un rapport unique qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées au registre. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant au dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il rendra également ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises (déclaration d'utilité publique, ZAC et parcellaire) en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserve(s) ou défavorables au projet soumis à l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public sur le site internet dédié au projet ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération et dans les mairies de Pontoise et Osny durant 1 an.

PJ :

- Arrêté d'ouverture d'enquête
- Avis d'enquête publique